

Algérie

Les grandes options du président Bouteflika

Sortie de crise autoritaire. Les mesures prises par le président Bouteflika durant l'année 2006 lui ont permis de consolider les objectifs qu'il s'était fixés en 1999 lorsqu'il a été élu à la magistrature suprême pour son premier mandat : paix civile, plus grande autonomie de la présidence de la République par rapport à l'armée et restauration de l'image du pays sur le plan international.

Plébiscitée en septembre 2005 par 97,36 % des voix, la Charte pour la réconciliation nationale approuvait la démarche d'Abdelaziz Bouteflika et lui donnait la légitimité nécessaire pour prendre toute mesure pouvant contribuer au rétablissement de la paix. L'ordonnance du 27 février 2006 et les trois décrets présidentiels qu'il a alors promulgués forment ainsi l'ossature juridique d'une amnistie en trois points :

- le premier porte sur une mise à l'abri des poursuites pénales des « artisans de la sauvegarde de la République », c'est-à-dire les membres des différents services de sécurité, ainsi que les milices des patriotes mises en place pendant la guerre civile pour épauler le pouvoir dans sa lutte contre les groupes armés islamistes ;
- le deuxième précise que des peines de trois à cinq ans de prison sont prévues contre toute personne qui utilise ou instrumentalise les blessures de la tragédie nationale pour porter atteinte aux institutions de la République algérienne ou pour ternir l'image du pays sur le plan international ;
- le troisième stipule que les islamistes et leurs complices, qui remettront leurs armes dans un délai de six mois, ne feront pas l'objet de poursuites sous réserve qu'ils n'aient pas été impliqués dans les massacres collectifs, viols ou usage d'explosifs dans des lieux publics. Enfin, un chapitre confirme la prise en charge des parents des victimes des deux bords.

Tandis que les organisations non gouvernementales ont dénoncé ces mesures qui mettent *de facto* un terme aux activités des associations de familles de disparus (près de 15 000), l'opinion

publique a accueilli différemment la promulgation de ces textes : pour certains, l'essentiel est de pouvoir effacer toute forme de violence de la mémoire collective des Algériens ; pour d'autres, il est nécessaire prendre en compte la douleur des familles qui ne peut être effacée par des compensations financières.

L'ordonnance écrit donc l'histoire de manière quasi définitive, qualifiant l'armée et les services de sécurité de sauveurs de la République et imputant l'ensemble de la responsabilité de la violence et de la guerre civile au Front islamique du salut (FIS).

Cette sortie de crise autoritaire permet une concentration des pouvoirs entre les mains de Bouteflika, marginalisant ainsi les partis politiques et mettant au pas la presse algérienne. Sur le plan international, l'approbation de cette option s'explique par le repositionnement diplomatique du pays et par les réformes engagées par le chef de l'État.

Le chantier algérien. Sur le plan intérieur, parallèlement au rétablissement de la paix, les réformes engagées constituent le deuxième pilier de la politique de Bouteflika.

Grâce à l'envolée des cours du pétrole, le pays n'a jamais été aussi prospère. Les réserves de changes accumulées s'élevaient à 61 milliards de dollars à la fin de 2005, soit dix fois plus qu'à la fin de la guerre civile dans les années 1997-1998. Cette manne a permis de rembourser une grande partie de la dette extérieure qui, s'élevant à 35 milliards de dollars en 1999 – au moment de l'avènement du président Bouteflika –, a été ramenée à 15 milliards en 2006. L'État a déjà remboursé par anticipation sa dette auprès du Club de Paris et entend solder la totalité de son endettement auprès des institutions financières internationales avant la fin de 2006.

Cet enrichissement permet à la fois le désendettement du pays, ce qui flatte la fibre nationaliste du président Bouteflika, et le financement du plan quinquennal de consolidation de la croissance économique, lancé en juillet 2005. Estimé à 60 milliards de dollars, ce plan devrait être entièrement financé par le budget de l'État. Plus de la moitié du montant est destiné au logement et au développement des infrastructures de base : une autoroute de plus de 1 000 kilomètres traversant le pays d'est en ouest, la moderni-

sation du réseau ferroviaire, la construction d'un tramway à Alger, des ports et aéroports, pas moins de six barrages, des transferts d'eau, etc. : autant de chantiers qui suscitent les convoitises des groupes étrangers, désireux de participer à la réalisation de ces projets.

Pour les rassurer, le gouvernement algérien a décidé de mettre un terme à la pratique du gré à gré dans la passation des marchés et de confier la gestion des retards de paiement à la Caisse de garantie des marchés publics (CGMP). Il est vrai qu'avec des recettes pétrolières aussi importantes, l'Algérie a certainement les moyens de sa politique et entend mettre à profit la réalisation de ces grands chantiers pour diversifier son partenariat économique. En effet, si la France reste le premier fournisseur avec 22 % de parts de marché, Américains, Espagnols, Chinois, Turcs, Italiens, Allemands, Russes, Canadiens et Brésiliens sont également présents.

Après avoir conquis de solides positions dans les hydrocarbures au cours de la décennie 1990, les Américains s'intéressent à d'autres secteurs. Les échanges commerciaux sont d'ailleurs en nette évolution ; en témoigne leur participation à la construction d'une station de dessalement d'eau de mer d'une capacité de 200 000 m³ à El Hamma, près d'Alger, ou à d'autres projets (construction de lignes de chemin de fer ou télécommunications). Les États-Unis ne sont donc plus uniquement liés à l'Algérie par la lutte contre le terrorisme et par les investissements dans le secteur des hydrocarbures, mais sont désormais un partenaire économique et stratégique important, qui rivalise sérieusement avec l'Europe. En dépit de cette concurrence, cette dernière continue d'absorber l'essentiel des exportations algériennes en matière d'hydrocarbures et fournit en retour 66 % des produits importés par l'Algérie.

Parallèlement à ces partenariats traditionnels, d'autres pays sont de plus en plus présents dans le paysage économique, notamment la Chine qui a nettement accru sa présence ces deux dernières années. Les échanges commerciaux ont en effet augmenté de 43 % entre 2004 et 2005 (environ 5 % de parts de marché). Par ailleurs, 8 000 Chinois travaillent actuellement en Algérie, dans les domaines du logement, de la téléphonie mobile et de l'eau.

Cependant l'accord économique et stratégique le plus important mis en place en 2006 concerne certainement la Russie. Signé par Vladimir Poutine à Alger, en mars, il prévoit notamment l'annulation de la dette militaire algérienne contractée dans les années 1960 et 1970 pour un montant de 4,5 milliards de dollars. En contrepartie, Alger s'est engagé à acheter à Moscou le meilleur de sa technologie de guerre (40 avions *Mig-29*, 28 chasseurs *Soukhoï-30*, une quarantaine de blindés, 8 systèmes de missiles sol-air, etc.). L'acquisition de cet important arsenal inquiète les deux voisins marocain et libyen qui voient, dans ce matériel militaire assurant une suprématie naturelle à l'Algérie une menace pour l'équilibre stratégique de la région.

Cela étant, la présence russe en Méditerranée inquiète également Européens et Américains qui voient d'un mauvais œil les concessions gazières russes en Algérie. Ils redoutent surtout une éventuelle concertation entre Oslo, Moscou et Alger sur les prix du gaz et la concurrence sur les marchés européens. En réalité face à la décision de l'Union européenne de varier ses sources d'approvisionnement en énergie, l'Algérie entend diversifier son partenariat, en particulier dans le domaine du gaz.

Malgré la multiplication des partenariats économiques, l'importance de la manne pétrolière et les réformes mises en place dans le cadre de l'association avec l'UE et dans la perspective d'une adhésion à l'Organisation mondiale du commerce, ces mesures ne constituent pas une véritable politique économique qui puisse être suffisamment attrayante pour les investisseurs étrangers. En dépit de quelques changements, le secteur bancaire reste à réformer en profondeur et la lutte contre la corruption se révèle inefficace.

En outre, l'enrichissement de l'État n'a pas de retombées sur le quotidien des Algériens. Les salaires de la fonction publique et du secteur privé restent désespérément bloqués. Une grande partie de la population s'interroge sur l'utilisation de cette manne pétrolière et se demande si elle doit servir prioritairement à rembourser la dette par anticipation ou à développer le pays.

La détérioration des relations avec la France. Malgré les multiples accords de coopération mis en place avec de nombreux alliés, sur le plan

économique et financier, la France demeure le premier partenaire de l'Algérie. Pour autant, l'histoire qui lie les deux pays n'a pas été apurée et les divergences sur la conception même du traité d'amitié, proposé par Jacques Chirac en 2005, montrent l'incapacité des deux parties à se concerter et à s'associer pour rendre compte de ce passé commun.

Pour les Algériens, qui n'étaient pas demandeurs de ce traité « singulier », l'écriture française de la période coloniale n'accorde aucune place aux colonisés. En témoigne, selon eux, la fameuse loi du 23 février 2005 sur le caractère positif de la colonisation, perçue comme une glorification d'une période terriblement sombre et difficile pour toute l'Algérie. C'est dans ce contexte, et prenant prétexte du refus de l'Assemblée nationale française de réexaminer cette loi, que Bouteflika entend tenir tête à l'ancienne puissance coloniale pour obtenir d'elle un « geste » et pour « réhabiliter la mémoire algérienne ». En réalité, cette loi – qui rend totalement inopportun, voire incongru, le traité d'amitié – n'est qu'un prétexte qui révèle les diverses raisons de la dégradation des relations entre les deux pays.

Courtisée par les grands de ce monde, l'Algérie devient en effet très irritable à la fois sur son passé et sur le traitement dont bénéficient ses citoyens, à telle enseigne que la décision prise par le président Chirac de supprimer par décret le controversé article 4 de la loi du 23 février est perçue à Alger comme très insuffisante. Cette irritation de la classe politique est maintenant largement partagée par les Algériens, dans un savant mélange des genres. La question des visas est certainement considérée comme la plus importante, puisqu'elle empêche la circulation des hommes, tandis que la circulation des produits et des idées est fortement encouragée. Les statistiques montrent qu'une demande de visa sur deux, payée 35 euros, est refusée. En outre, la différence de traitement avec les autres pays du Maghreb renforce ce sentiment d'injustice. En effet, contrairement aux Tunisiens et aux Marocains, les Algériens sont soumis au régime des « consultations », c'est-à-dire soumis à l'examen des autres pays de l'espace Schengen, une mesure qui ne peut que s'aggraver du fait de la libération d'anciens terroristes à la faveur de la « réconciliation nationale ».

Dans un autre registre, mais tout aussi sensible, la stèle érigée à Marignane en juillet 2005 à la gloire de l'OAS, même si elle relève de la seule initiative d'associations de pieds-noirs, est vécue comme un signe de mépris au regard du passé. Plus grave encore est l'affaire Louissette Ighilahriz, du nom d'une victime de la torture et de viols commis pendant la bataille d'Alger. Condamné en octobre 2003 par le tribunal correctionnel de Paris pour avoir traité d'affabulatrice cette rescapée, l'ancien chef d'état-major de l'armée française, le général Schmitt, a été relaxé en 2005, la cour d'appel lui ayant reconnu l'excuse de la bonne foi, semant ainsi la consternation et l'indignation en Algérie.

L'affaire du Sahara occidental représente un autre motif de rancune : pour les Algériens, la France, membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies, bloque toute solution en raison de son soutien inconditionnel au Maroc.

Malgré cela, le président Bouteflika n'a aucune chance d'obtenir les excuses qu'il attend de Paris, rendu responsable d'un « génocide identitaire » à l'égard des Algériens. Méfiance et accusations réciproques enterrent tous les jours un peu plus le projet de traité d'amitié entre les deux pays.

Sur ces divergences qui instrumentalisent l'histoire et la prennent en otage, seule l'analyse des historiens est éclairante. Mohammed Harbi pense que l'explication réside dans l'existence de deux paradigmes contraires : celui des nationalistes français, sûrs de la fonction civilisatrice de la colonisation, et celui des Algériens, parant la période précoloniale de toutes les vertus, comme une sorte d'époque idéale brutalement interrompue par la colonisation et qui aurait dû être naturellement rétablie à l'indépendance. Ces « passés recomposés », selon l'expression de cet auteur, ont en commun de faire fi de l'histoire écrite par les historiens, qui prend en compte la logique même de la colonisation, et qui oblige à s'interroger sur l'état de la société précoloniale. Les « élans subjectifs » et « le pouvoir des mythes » nous éloignent considérablement de la connaissance et de la compréhension froides que nous devons avoir de ce passé partagé.

K. M.-F.